

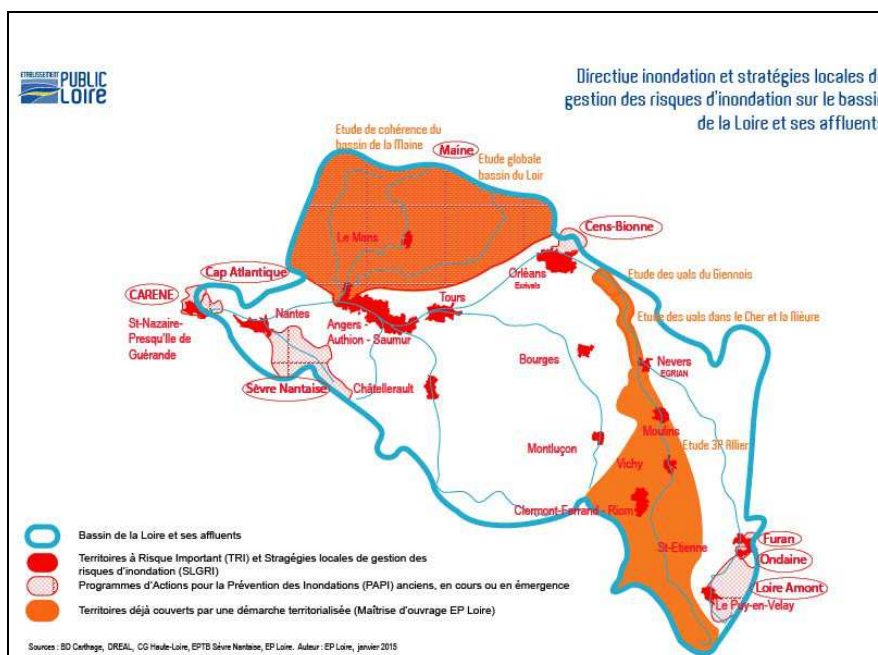
## Etat d'avancement de l'appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation

Parmi les 22 TRI dont la liste a été arrêtée sur le district Loire-Bretagne, 14 sont inclus dans le territoire d'intervention de l'Etablissement et 12 d'entre eux concernent directement des villes, agglomérations ou métropoles membres de l'Etablissement, associées au pilotage de l'élaboration des stratégies locales pour la mise en œuvre de la directive inondation.

Dans ce cadre, par délibération d'octobre 2013, le Comité Syndical de l'Etablissement, avait proposé d'apporter un appui à celles des collectivités qui le souhaiteraient, afin qu'elles puissent bénéficier de l'expertise et des connaissances acquises par l'Etablissement à travers le pilotage des actions conduites ces dernières années, notamment : les études globales d'analyse du risque et de propositions d'actions sur plusieurs bassins et vals, les actions d'appui aux collectivités, par exemple pour la réalisation des PCS et la matérialisation de repères de crues, l'élaboration de PCA, la sécurisation de leurs ouvrages de protection, etc.

Conformément aux dispositions du Programme Opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, identifiant comme éligible l'opération dont il s'agit, une demande de cofinancement de l'Europe (FEDER) a été faite, pour la période de référence de septembre 2014 à juin 2015 dans un premier temps. L'opération, finalement programmée le 14 octobre 2014, est donc en cours de réalisation depuis septembre dernier.

Lors du séminaire d'informations et d'échanges sur le thème "Quelles stratégies locales pour le risque inondation?", organisé en fin d'année dernière par le MEDDE et le CEPRI, le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre, délégué de Bassin Loire-Bretagne a d'ailleurs pu indiquer que « *Dans le cas de la Loire, l'implication souhaitable, souhaitée et existante de l'Etablissement public Loire qui, en liaison avec nous, vient en appui et on travaille avec les collectivités membres de cet établissement public, pour appuyer et porter la mise en œuvre de ces stratégies locales par les territoires et pour aider à cette structuration* ».



Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, des entretiens avec chaque collectivité ont été organisés dans l'objectif, d'une part de recueillir leurs remarques et observations sur les premiers éléments d'information transmis (en particulier le projet de guide pour l'élaboration des SLGRI du bassin ainsi que le cahier des charges des stratégies territorialisées et cohérentes de gestion du risque d'inondation élaboré pour la mise en œuvre de la stratégie du plan Loire IV), et d'autre part, de répondre à leurs questions éventuelles sur les modalités et les échéances de l'appui proposé par l'Etablissement. Un réseau des référents stratégie locale dans le bassin, ainsi qu'un espace de travail dédié sur le plateau collaboratif d'échange ont parallèlement été mis en place.

S'agissant des informations mises à disposition, celles-ci s'articulent autour des axes suivants : international/européen (restitution des éléments clés des conférences internationales, production des communications de la Commission européenne, présentation de projets européens, etc.), national (compte-rendu des conférences/séminaires et des échanges dans le cadre des groupes de travail nationaux, présentation d'actions et de projets nationaux, etc.), bassin (diffusion des documents de cadrage avec observations le cas échéant, actualisation de l'état d'avancement de l'élaboration des SLGRI par TRI, restitution des réunions des comités de pilotage et technique, etc.). Pour ce qui est de la structuration des observations, celle-ci emprunte par exemple la forme du document de synthèse des retours de collectivités sur les documents en lien avec l'élaboration des SLGRI, produit à l'attention des services de l'Etat (DREAL et DDT) dès février 2015 et produit en annexe à la présente note.

L'élaboration des stratégies locales se poursuit actuellement pour chacun des TRI dans l'optique d'une validation d'ici la fin 2016. C'est dans ce contexte, que l'Etablissement met à disposition son savoir-faire en termes d'animation et de concertation, notamment sur le secteur d'Authion-Saumur pour lequel il pilote avec les services de l'Etat, la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (Cf. Projet d'arrêté relatif à la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du TRI Angers-Authion-Saumur). L'Etablissement est par ailleurs associé à l'ensemble des instances de gouvernance constituées pour l'élaboration des stratégies locales des TRI concernés.

Dans le cadre des groupes de travail constitués pour l'élaboration des stratégies locales, l'Etablissement apporte une vision des collectivités consolidée à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, des méthodes et bonnes pratiques pour la mise en œuvre des différentes étapes de l'élaboration d'une stratégie locale. Il s'assure dans le même temps que l'ensemble des acteurs ont le même niveau d'information sur l'avancement de la démarche sur le bassin, ainsi qu'à l'échelle nationale.

Au titre de cet appui, il accompagne également les services des collectivités, dans la réalisation du diagnostic de territoire. Cet accompagnement s'appuie notamment sur l'exploitation d'éléments issus des études conduites par l'Etablissement ces dernières années (Etude « 3P » ou de vals, Démarche industrielle, Appui PCS et repères de crue, Initiative PCA collectivités, etc.), ainsi que d'une analyse constructive des états des lieux et diagnostics existants. Si cela s'avère nécessaire, il est prévu que l'Etablissement puisse assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'analyse complémentaire.

Par ailleurs, l'Etablissement procédera en temps utile, à l'analyse des stratégies et des programmes d'actions qui seront établis. Dans ce cadre, il pourra proposer la définition d'approfondissements qui s'avèreraient nécessaires y compris la rédaction de cahiers des charges pour leur réalisation.

Au-delà d'une action d'appui pour l'élaboration des stratégies locales liées aux TRI, ainsi que du renforcement des échanges techniques entre TRI « voisins » (du bassin de la Maine, de la Loire moyenne, de l'Allier, etc.), l'Etablissement veille également, ainsi qu'il le fait actuellement sur les vals du Cher et de la Nièvre, ou encore ceux du Giennois, à préserver une capacité d'intervention sur les autres territoires qui, bien que soumis à des risques forts, n'ont pas été retenus dans la liste des TRI.

-----

En complément de ces actions, l'Etablissement a prévu d'engager à l'échelle de TRI volontaires, un projet d'amélioration opérationnelle de leur résilience face au risque d'inondation. S'appuyant sur une démarche novatrice mettant en œuvre méthodologies systémiques, ateliers collaboratifs des gestionnaires de réseaux techniques et SIG, des travaux de thèse (TOUBIN, récompensée en 2014 par le prix de thèse du CNFPT) ont apporté une série de réponses sur les vulnérabilités liées aux risques de défaillance en cascade des réseaux, permettant une meilleure prise en compte de ces phénomènes dans les plans de gestion de crise.

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités d'un an et d'un partenariat de recherche-action avec l'Ecole des ingénieurs de la ville de Paris, il est proposé de mobiliser un ingénieur qui sous la supervision du chef du service prévention des inondations, et en collaboration avec le chargé de mission responsable de l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des stratégies locales, participera notamment au travail de pilotage et d'animation de l'étude, à la préparation et à l'organisation d'entretiens avec les gestionnaires de réseaux et d'ateliers thématiques, et à l'analyse et à la cartographie de la résilience des services urbains des territoires concernés.

Il est précisé que la dépense correspondante s'inscrit dans le respect du Budget 2015 de l'Etablissement.

Pour le financement de ce poste, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%.

**Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.**

## Retours de collectivités sur les documents en lien avec l'élaboration des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation

*Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation*



Cette note fait la synthèse des questionnements et des remarques des collectivités appuyées dans le cadre de la démarche d'élaboration des stratégies locales de gestion des risques d'inondation sur les 3 documents suivants (des choses qui gênent, des éléments qu'il manque, certains points que l'on ne comprend pas) :

- [1] un cahier des charges des stratégies territorialisées et cohérentes de gestion du risque d'inondation élaboré pour la mise en œuvre de la stratégie du plan Loire IV ;
- [2] un projet de guide pour l'élaboration des SLGRI du bassin Loire-Bretagne ;
- [3] un projet de fiches de synthèse des outils de gestion en cours sur les TRI qui sera intégré dans le PGRI.

## Remarques générales

*-Quelle est / quelles sont les cibles des documents [1] et [2]? Pourquoi ces 2 documents, sont en partie redondants avec le PGRI, là où il faudrait clarifier, guider en effet les collectivités sur ce sujet très complexe et politiquement sensible ? Avoir plusieurs documents ajoute de la confusion.*

*-Ces documents technocratiques ne s'inscrivent pas dans le discours - très clair et rassurant- tenu par le Ministère lors de la journée du 5 novembre sur les SLGRI, où la pédagogie des services de l'Etat vers les collectivités y tenait une place centrale.*

*-Quel est l'impact des TRI sur d'autres communes (Amont/Aval) ne faisant pas partie du TRI ? Le sujet n'est pas véritablement abordé ou pris en compte. Pourtant, s'agissant de réduction d'aléas, des mesures sont peut-être à prendre en Amont et celles prises au profit du TRI peuvent avoir des répercussions en Aval.*

*-Les sujets relatifs aux TRI, à la GEMAPI, aux PAPI voire même aux PLU transférés aux Intercommunalités par la loi ALUR doivent être traités en lien les uns avec les autres. En effet, ces différents aspects sont liés et nécessitent des scénarios comparés, des analyses économiques multicritères et peut-être la prise probable de mesures structurelles.*

*-La stratégie locale de gestion du risque inondation doit être élaborée relativement rapidement, a fortiori dans les territoires qui ont déjà mené des réflexions. De ce fait la stratégie doit largement s'appuyer sur les études et actions existantes quand il y en a, et intégrer dans le plan d'actions les études qui manquent...*

## Document 1 : Cahier des charges des stratégies territorialisées et cohérentes de gestion du risque d'inondation

### **Introduction**

*-Quelles sont les 4 autres stratégies territorialisées et cohérentes de gestion des inondations (hors TRI) retenues dans la stratégie du Plan Loire Grandeur Nature 2014/2020 ?*

### **Principes généraux**

*-Ne faudrait-il pas préciser que les stratégies territorialisées s'appuieront notamment sur les 3 scénarios de la directive inondation ?*

*-S'il est précisé que la méthode d'élaboration des SLGRI est libre afin d'être adaptée aux spécificités locales, elle semble cependant difficile à déterminer. Cette phrase ne va-t-elle pas à l'encontre du cahier des charges et du guide qui sont des documents très "cadrés" ?*

*-L'élaboration de la stratégie doit conduire à la mise en place d'un environnement favorable à sa mise en œuvre. Eu égard à la diversité des acteurs nécessaires à son bon accomplissement (notamment des services sous autorité du Préfet), il est dommageable que les services de l'Etat ne soit pas la cheville*

*ouvrière de son élaboration. En outre, est-ce réellement possible pour les collectivités qui n'ont pas travaillé sur la question ?*

### **I-Mise en place d'une gouvernance**

*-Concernant le suivi des stratégies locales, ce chapitre mériterait d'être développé :*

- *Gouvernance*
- *Suivi de la démarche / association des acteurs locaux*
- *Etc.*

*-le rôle de la structure porteuse « animatrice de l'élaboration » qui doit être clarifié vu notamment l'ensemble des volets obligatoires et des objectifs annoncés*

*-Il existe une imprécision quant à l'attribution du champ de compétence à échelle du territoire. En effet, si l'un des acteurs locaux concernés peut parfaitement animer aux côtés des services de l'Etat des réunions de travail, la structure porteuse du projet à l'échelon local ne devrait-elle pas obligatoirement être celle qui couvre l'ensemble du territoire concerné par le TRI (commune, communauté de communes, aggro, ...) ?*

*-La prise en compte de la bonne échelle du territoire pour une indispensable légitimité n'est-elle pas nécessaire à la gouvernance et la coordination des programmes d'actions ?*

*- Pourquoi l'aspect juridique en lien avec le co-pilotage de la stratégie locale n'est pas traité ?*

*- Quelle est la composition des différents comités ? Qui en assure la présidence, l'animation, le secrétariat et assume les frais de fonctionnement ?*

*- Vers quel dispositif, contractuel ou non, se dirige-t-on précisément pour mettre en œuvre les actions ?*

*- Sous quelle forme et à quel stade va se formaliser l'engagement des différents acteurs dans le dispositif ?*

### **II-Diagnostic de territoire**

*-Les travaux préparatoires en vue de l'élaboration de la stratégie sont très conséquent et vont assez loin, en fonction des territoires il va y avoir de réelles difficultés à réaliser les diagnostics, notamment sur les 4 territoires hors TRI.*

*- Est-il envisagé de pouvoir actualiser la cartographie de l'aléa inondation en fonction d'éventuelles études complémentaires et notamment les résultats des études de dangers dont nous sommes dans l'attente ? Ces études sont nécessaires pour la prise en compte ou non des ouvrages de protection pour les événements moyens et exceptionnels.*

#### **a) Recensement des enjeux en zone inondable**

*-La validation de la stratégie nécessitera-t-elle un état des lieux complet tel que présenté dans le cahier des charges (l'ensemble des conditions semblent complexes à obtenir) ?*

*-Le PPRi étant en cours de révision, il semble pertinent d'utiliser les données des services de l'Etat pour définir l'état des lieux et la liste des enjeux (à compléter avec d'autres études territorialisées existantes?).*

*-Les infrastructures routières sont-elles incluses dans l'enjeu « réseaux de transport » ?*

*-Pourquoi les enjeux qui relèvent de l'économie agricole n'apparaissent pas dans la liste ?*

#### **b) Vulnérabilité des enjeux prioritaires dans la zone inondable**

*-Concernant la vulnérabilité des réseaux, la demande semble utopique. Le travail sur la vulnérabilité de certains réseaux demande souvent de longues années de travail afin d'obtenir un niveau de*



*connaissance satisfaisant. L'amélioration de cette connaissance peut-elle être un objectif en soi de la stratégie locale ?*

*-Quelle légitimité pour une implication pourtant indispensable des gestionnaires de réseaux pour la recherche et l'analyse des dysfonctionnements et/ou des répercussions (au-delà des frontières du TRI) ou comment réussir une implication riche et entière de ces derniers (infra route, ferroviaire, eau, élec., gaz, équipements polluants...) ? Il pourrait être intéressant de fournir quelques exemples réussis de mobilisation des gestionnaires de réseaux.*

*-Pour la réalisation de l'état initial un certain nombre de documents/plans doivent être analysés (PPR, PLU, Scot, PCS, plan ORSEC). Qui devra réaliser cette analyse ?*

*-Concernant l'état des lieux des dispositifs existants, s'agit-il donc d'exploiter les études et actions déjà réalisées et les actualiser et/ou les compléter si nécessaire ? Et lorsqu'il n'y a pas eu de réflexions ou d'étude sur certains sujets, elles doivent être inscrites dans la stratégie locale ?*

*-Dans le paragraphe « eau et milieu aquatique », il est précisé que « les modalités de gestion des cours d'eau (propriétaires, gestionnaires) doivent être analysées au regard de la préservation des capacités d'écoulement ». Or si elles sont absentes, est-il obligatoire de les mettre en œuvre pour faire valider la SLGRI ou doivent-elles devenir une des actions du plan d'actions ?*

#### **IV-Définition d'un programme d'action**

*-Dans quelle mesure les volets « obligatoires » peuvent être priorisés comme c'est le cas sur d'autres bassins hydrographiques ? Dans le cadre de ce premier cycle de la stratégie locale, une hiérarchisation des objectifs est-elle possible ?*

*-Les volets "obligatoires" sont très nombreux et il semble à ce stade impossible de proposer des actions permettant de répondre à tous les éléments listés.*

*-Dans un des volets obligatoires, il est indiqué que la « Réduction de la vulnérabilité » concernera notamment « des biens fréquemment inondés ». Qu'est-ce qu'un bien fréquemment inondé ? Est-ce au sens des 3 scénarios d'inondation de la directive Européenne ?*

*-Concernant la réduction de la vulnérabilité et la gestion de crise, le monde agricole devrait être plus mis en évidence dans les documents : risque de pollution + problématique de l'évacuation des cheptels.*

#### **2) Autres mesures possibles**

*-Qui porte et finance les études complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires ? Un cofinancement extérieur est-il prévu ?*

*Le lien entre l'établissement de la stratégie locale et la révision du PPRi n'est pas clairement précisé, notamment en termes de calendrier, ce qui paraît en contradiction avec l'objectif n°2 des stratégies locales « Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque » rappelé dans le projet de guide. La révision du PPRi est-elle une des actions possibles de la stratégie locale et à ce titre doit-elle être co-élaborée ?*

#### **Document 2 : Projet de guide pour l'élaboration des SLGRI du bassin Loire-Bretagne**

*-Chaque bassin réalise-t-il son propre guide SLGRI ? Les spécificités sont-elles si importantes d'un bassin à l'autre pour qu'un guide global "national" ne puisse pas être écrit, permettant des économies d'échelle, et donc de gagner en qualité ?*

*-Quelle est la cible de ce guide ? A priori les porteurs de la SLGRI et les services de l'Etat ? Cela mériterait d'être indiqué dans le titre.*

*-Globalement, ce guide est écrit sur un mode théorique : il n'apporte qu'une faible valeur ajoutée par rapport au contenu du PGRI et il ne permet pas à la future structure "porteuse" de la SLGRI de se projeter "concrètement" dans sa réalisation.*

*-Un guide devrait être à visée pratique, et de consultation aisée pour faciliter le travail des porteurs : le choix de forme très "administrative" ne va pas dans ce sens. En effet il manque des fiches pratiques (par exemple pour décrire les différentes étapes d'élaboration), de synthèses encadrées pour chaque partie pour résumer l'essentiel, de références de sites et documents (il y a certes une bibliographie à la fin du document, mais positionner ces références au sein des différents chapitres du guide serait plus pratique), pas d'illustrations concrètes d'actions possibles mises en œuvre ailleurs, de liste des ressources et outils possibles, etc.*

*-Nous sommes conscients qu'un guide ne fera pas tout, et comptons aussi sur la mise en réseau des collectivités pour avancer, mais si un guide est diffusé, nous attendons qu'il constitue une base de travail pour démarrer.*

*-Le sujet est complexe pour les collectivités territoriales, élaborer ces SLGRI va mobiliser beaucoup d'énergie et un grand nombre d'acteurs. En cette période de réduction des moyens publics, faciliter de manière très pratico-pratique notre travail serait très apprécié et contribuerait à notre efficacité.*

*-Un plan de financement devrait être établi (avec une difficulté supplémentaire liée au budget contraint des collectivités et par conséquent une priorisation plus délicate).*

*-Un plan de communication sur le risque commun et partagé entre toutes les communes d'un même TRI semble indispensable.*

*-Une traduction des objectifs en mesures concrètes avec un calendrier semble nécessaire.*

## **2) Travaux préparatoires proposés en vue de l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques d'inondation.**

*-Très concrètement, comment s'articulera l'animation du porteur avec celle de l'Etat? Quel sera le rôle (précis) de chacun et quelle méthode de travail en commun sera appliquée ? Ce sera à adapter à chaque TRI a priori, mais quelques conseils ne seraient sans doute pas inutiles.*

*-Il est indiqué que si la méthodologie d'élaboration reste libre, le cahier des charges des PAPI peut être utilement mobilisé car il fournit un cadre aux travaux préparatoires. Il serait intéressant de citer des exemples de PAPI réussis accessibles en ligne.*

*-Il est question à plusieurs reprises de "mise en place d'une gouvernance locale". Même si nous avons bien sûr une idée des acteurs à impliquer dans la démarche, des exemples de territoires où la démarche SLGRI est plus avancée, avec la liste des acteurs mobilisés, seraient bienvenus.*

*-La gouvernance et l'animation de la démarche incluent "la culture partagée" du risque d'inondation indispensable à construire avant de pouvoir élaborer une SLGRI. Ce n'est pas dit clairement et c'est pourtant un préalable indispensable, l'une des "conditions de la réussite". Par ailleurs, une liste des "conditions de réussites" s'appuyant sur une synthèse de retours d'expériences sur d'autres TRI ou d'autres bassins pourrait utilement figurer dans ce guide.*

*-Le guide ne cite jamais concrètement les compétences à mobiliser par le porteur de la SLGRI, par exemple des géomaticiens, gestionnaires du risque, urbanistes....*

### **Objectif n°4 : Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale**

*-« Il est demandé aux stratégies locales de rappeler les engagements pris par les gestionnaires d'ouvrages à l'issue des études de dangers pour **fiabiliser** les systèmes de protection existants et de rechercher à unifier la maîtrise d'ouvrage et la gestion de ces ouvrages pour une même zone cohérente protégée »*



**Fiabiliser** : *Il me semblait que, conformément au projet de décret « digue », l'obligation du gestionnaire de l'ouvrage se limitait à sa mise en conformité réglementaire. Qu'entend t-on par fiabiliser ?*

### **Document 3 : Projet de fiches de synthèse des outils de gestion en cours sur les TRI qui sera intégré dans le PGRI**

-La catégorie « Réduction de la vulnérabilité et continuité d'activités » ne figure pas dans les fiches de synthèse.

-Surveillance et prévisions : Quelle est la fiabilité et la précision des renseignements ?

-Compléments par TRI :

#### **TRI ANGERS-AUTHION-SAUMUR**

##### **Nature du risque**

-Rupture de levée et débordement Loire et Maine

##### **Connaissance du risque**

-Etude de cohérence des BVA du bassin de la Maine 2005-2007.

##### **Surveillance/Prévision/Alerte**

-Tronçons de vigilance : BVA et Loire.

-Les stations de mesures de Saumur et d'Angers n'apparaissent pas dans le tableau.

##### **Digues-ouvrages**

-La levée de Saumur n'est pas identifiée.

##### **Culture du risque –Gestion de crise**

-Le PCS de la commune de Souzay-Champigny a été réalisé en finalisé en 2011.

-Les PCS de Blou : en cours ; Gée : oui ; Juigné-sur-Loire : oui ; Les Ponts-de-Cé : Oui ; St-Jean-des-Mauvrets : oui St-Martin-de-la-Place : oui ; St-Saturnin-sur-Loire : en cours ; Saint-Sulpice : oui

##### **Autres démarches**

-Démarche industrielle pour réduire la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents (316 diagnostics entreprise réalisés, 58 mesures réalisées).

-Initiative commune de réalisation de Plans de Continuité d'Activité de l'Agglomération de Saumur (Services Ressources Humaines, Informatique et Direction Générale).

-PAPI Maine 2004-2013.

#### **TRI BOURGES**

##### **Autres démarches**

-Démarche industrielle pour réduire la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents (27 diagnostics entreprise réalisés, 1 mesure réalisée).

-Initiative commune de réalisation de Plans de Continuité d'Activité de la ville de Bourges (Direction Prévention Sécurité).

-Initiative commune de réalisation de Plans de Continuité d'Activité du Conseil Général du Cher (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) / Direction des Routes).

#### **TRI CLERMONT-FERRAND-RIOM**

##### **Connaissance du risque**

-Etude 3P Allier – juillet 2011- EGIS Eau pour l'Etablissement public Loire.

##### **Autres démarches**

Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation  
- Etablissement public Loire -

-Démarche industrielle pour réduire la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents (68 diagnostics entreprise réalisés, 14 mesures réalisées).

#### TRI LE MANS

##### **Connaissance du risque**

- Etude 3P Maine (1997-1999).
- Etude générale stratégique sur l'agglomération mancelle (2000-2001).
- Etude cohérence bassin de la Maine (2005-2007).

##### **Autres démarches**

- Démarche industrielle pour réduire la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents (26 diagnostics entreprise réalisés, 7 mesures réalisées).
- Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) Maine.

#### TRI LE PUY-EN-VELAY

##### **Autres démarches**

- Démarche industrielle pour réduire la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents (20 diagnostics entreprise réalisés, 5 mesures réalisées).

#### TRI MONTLUCON

##### **Autres démarches**

- Démarche industrielle pour réduire la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents (14 diagnostics entreprise réalisés).

#### TRI MOULINS

##### **Culture du risque –Gestion de crise**

- Le PCS de Moulines a été approuvé le 16 Juin 2014.

##### **Autres démarches**

- Etude de dangers sur les digues en cours (remise en Février 2015).

#### TRI NANTES

##### **Culture du risque –Gestion de crise**

- DICRIM réalisés pour les 24 communes de Nantes métropole en 2007 (mises à jour effectuées pour les DICRIM de Nantes et de Saint-Sébastien-sur-Loire).
- Le PCS de la commune du Couëron a été arrêté le 14/03/2014.

##### **Autres démarches**

- Démarche industrielle pour réduire la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents (65 diagnostics entreprise réalisés, 9 mesures réalisées).
- Initiative commune de réalisation de Plans de Continuité d'Activité de Nantes Métropole (Direction des Déchets).

#### TRI NEVERS

##### **Autres démarches**

- Démarche industrielle pour réduire la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents (68 diagnostics entreprise réalisés, 14 mesures réalisées).
- Initiative commune de réalisation de Plans de Continuité d'Activité du Conseil Général de la Nièvre (Direction des Routes).

## TRI ORLEANS

### **Connaissance du risque**

-L'étude Loire moyenne - l'Equipe pluridisciplinaire du plan Loire Grandeur Nature.

### **Prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire**

-Les deux PPRI sont approuvés depuis le 20 janvier 2015.

### **Surveillance/Prévision/Alerte**

-Il serait préférable de préciser les délais de prévision sur le TRI (actuellement les bulletins sont émis avec une prévision à 24h et une indication à 48h, même si l'on disposera en pratique d'un délai plus important d'anticipation).

### **Digues-Ouvrages de protection**

-Préciser l'impact du barrage de Villerest au niveau du TRI plutôt qu'en Loire moyenne. Il est localement de l'ordre de 40 à 45 cm (crues de référence 2003 et 2008).

### **Culture du risque**

-Le PCS d'Orléans est approuvé par arrêté municipal du 9 décembre 2013.

### **Autres démarches**

-Démarche industrielle pour réduire la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents (294 diagnostics entreprise réalisés, 61 mesures réalisées).

-Initiative commune de réalisation de Plans de Continuité d'Activité de la Ville d'Olivet (Service Education Jeunesse).

## TRI SAINT-ETIENNE

### **Autres démarches**

-Démarche industrielle pour réduire la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents (9 diagnostics entreprise réalisés, 3 mesures réalisées).

## TRI TOURS

### **Autres démarches**

-Démarche industrielle pour réduire la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents (291 diagnostics entreprise réalisés, 43 mesures réalisées).

-Initiative commune de réalisation de Plans de Continuité d'Activité du Conseil Général d'Indre-et-Loire (Direction Actions Sociales).

## TRI VICHY

### **Connaissance du risque**

-Dossier de candidature à l'appel à projets PAPI lancé par Mme Bachelot en 2005.

-Etude pluridisciplinaire de sécurisation et de valorisation de la rivière Allier dans la traversée de Vichy (mars 2010) et avant-projets réalisés par la société Axe Saône : plages (réalisées en 2014), Port Charmeil, Parc naturel urbain, rive gauche du lac d'Allier.

-Etude globale des eaux usées, eaux pluviales et inondation – Egis Eau – 2012.

### **Prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire**

-Les orientations du SCOT (validée en juillet 2013) sont issues des orientations prescrites par l'étude 3P Allier et par l'étude globale EU/EP/inondation menées par Egis Eau.

-Projet d'agglomération 2015 – 2020 en cours d'élaboration qui intégrera la dimension d'adaptation au risque.

### **Culture du risque –Gestion de crise**

-Le PCS de la commune de Creuzier-le-Vieux est en cours d'actualisation.

-Concernant les laisses de crues, dans le cadre de la démarche TRI et de l'élaboration des cartographies du risque, le bureau d'étude a repris l'ensemble des connaissances disponibles et a produit un travail conséquent pour fiabiliser ces données.

-Besoin de clarification de la phrase suivante : « *Des travaux en cours sur le volet inondation pour développer le volet inondation des dispositions ORSEC* ».

#### **Autres démarches**

-Démarche industrielle pour réduire la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents (41 diagnostics entreprise réalisés, 10 diagnostics en cours, 9 mesures réalisées).

-Opération d'amélioration programmée de l'habitat (une bonification est attribuée pour les habitations en zone inondable si les travaux réduisent la vulnérabilité inondation).